

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 231

**Artikel:** M. Schürmann et les grands du pétrole  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027741>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## M. Schürmann et les grands du pétrole

Werner Meyer, dans la « *Schweizerische Finanzzeitung* » (23) pose la question : « M. Schürmann élimine-t-il du marché les entreprises d'essence hors trust ? » (*Drängt Schürmann die freien Benzinfirmen aus dem Markt ?*). Tout en jugeant l'action heureuse, le journaliste bâlois estime qu'une victoire à la Pyrrhus se dessine : « Si les prix ne peuvent pas être adaptés aux prix du marché mondial, les indépendants devront céder. La conséquence en sera que le cartel du pétrole pourra renforcer sa position en Suisse. »

Dans le même journal, le même rédacteur se penche sur la nouvelle initiative fiscale du PSS et note que pour les montants dépassant 50 000 fr., le PSS a adopté « grosso modo » les taux des communes suisses les plus chères (pour les très hauts revenus uniquement, des taux encore plus élevés sont prévus) : « On ne pourra guère dire que les propositions socialistes ne sont pas au diapason des taux suisses, en tout cas pas pour les revenus que l'on peut considérer comme gagnés. »

— Le « *Zürcher AZ* » (l'ancien « *Volksrecht* ») a célébré le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par la publication d'un volumineux numéro spécial qui, à notre goût, était malheureusement trop tourné vers le passé.

— La « *Neue Zürcher Zeitung* » (258) rend compte abondamment du congrès du PSA tessinois et décrit la scission du groupe « *Bandiera Rossa* » qui veut se rallier à la LMR. Le rapproche fait à la majorité du PSA est étonnant : « Réformisme ».

— Dans le mensuel « *Saemann* », très diffusé dans les paroisses réformées bernoises, un commentaire du pasteur Klaus Bäumlin consacré au vote du 20 mai 1973 : « Les catholiques suisses ont senti vers le 20 mai combien la peur et la méfiance à l'égard du catholicisme sont encore

répandues dans des milieux protestants étendus. C'est à eux de dissiper cette méfiance. Ils atteindront le mieux ce but en réalisant pleinement et radicalement les idées et postulats du Concile Vatican II et en éliminant aussi dans leur domaine ce qui y fait obstacle. »

### BERNE

## Mauvaise humeur, ou l'Eglise face à Schwarzenbach

Les électeurs du canton de Berne se prononceront le 1<sup>er</sup> juillet sur trois projets de loi contestés. Ils ont été adoptés à une forte majorité par le Grand Conseil, mais le référendum a été demandé. Il s'agit de la loi sur les forêts, de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant et de la loi sur l'organisation des cultes. Ce dernier projet retiendra notre attention, car la revision partielle envisagée sera un nouveau test de l'attitude, xénophobe le plus souvent, des électeurs bernois.

La situation est la suivante : à la suite d'interventions au synode de l'Eglise évangélique réformée demandant que le droit de suffrage et d'éligibilité soit accordé aux étrangers, le Conseil exécutif a proposé les modifications maintenant soumises au vote. L'Action nationale contre la surpopulation étrangère, qui a obtenu un certain succès aux élections nationales de 1971 en faisant élire le conseiller national Valentin Oehen, a aussitôt fait aboutir la demande de référendum.

Dans le message, les autorités soulignent que la question de ces droits peut être réglée indépendamment des problèmes concernant les affaires cantonales et communales : « L'Etat n'a donc aucune raison de ne pas faire droit à la demande des Eglises, qui, en accordant ces droits aux coreligionnaires étrangers établis dans notre pays — et qui, du reste, paient l'impôt ecclésiastique —

leur permettent de participer activement à la vie de la communauté religieuse ». Le même message met en évidence une des caractéristiques du système bernois puisque c'est en effet l'Etat qui règle encore ces droits de suffrage et d'éligibilité alors qu'ils ne concernent que les Eglises.

A noter : la loi, si elle accorde les droits de suffrage et d'éligibilité aux étrangers qui possèdent un permis d'établissement, permet néanmoins aux paroisses de les restreindre ou de les abolir.

Berne pourrait bien confirmer son soutien à l'initiative Schwarzenbach, en 1970, et rejeter le projet modeste qui lui est soumis, tout en acceptant que les étrangers continuent de payer leurs impôts. Devront-ils sortir des Eglises pour se faire respecter ?

### FRIBOURG

## Ressentiments et frustrations conjuncturelles

Région pauvre et économiquement marginale, il était inévitable que le canton de Fribourg fasse, l'un des premiers, les frais des mesures de restriction de crédit et de main-d'œuvre décrétées depuis quelques mois sur le plan suisse. A Berne d'ailleurs, les autorités fédérales avaient prévu de longue date quelles seraient leurs premières victimes, qui devaient nécessairement se recruter dans les entreprises économiques marginales, tout particulièrement dans les régions les moins développées. Aucune surprise donc, aucune volonté d'adoucir les mesures linéaires appliquées jusqu'à maintenant (mis à part, semble-t-il, des aménagements financiers tout à fait exceptionnels et partiels).

Réagir devait être la doctrine du « lobby » fribourgeois auprès des autorités fédérales. Le gouvernement et les parlementaires du canton (de tous les partis), en accord avec les milieux économiques, avaient décidé d'exercer des pressions